

La Banque Laurentienne du Canada annonce la clôture du placement d'actions privilégiées FPUNV de 125 millions \$ CA

17 mars 2016

Ne pas diffuser sur les fils de presse américains ni distribuer aux États-Unis.

MONTRÉAL, le 17 mars 2016 /CNW Telbec/ - La Banque Laurentienne du Canada (TSX: LB) (la « Banque Laurentienne » ou la « Banque ») a annoncé aujourd'hui la clôture de son placement public par voie de prise ferme annoncé précédemment de 5 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 15 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)) (les « actions privilégiées, série 15 »), y compris 1 000 000 d'actions privilégiées, série 15 qui ont été émises dans le cadre de l'exercice partiel de l'option accordée aux preneurs fermes leur permettant d'acheter des actions supplémentaires, au prix de 25,00 \$ l'action pour un produit brut de 125 millions \$ (le « placement »).

Le placement a fait l'objet d'une prise ferme par un syndicat dirigé par BMO Marchés des capitaux, TD Valeurs Mobilières Inc. et RBC Dominion valeurs mobilières inc.

La négociation des actions privilégiées, série 15 commencera aujourd'hui à la Bourse de Toronto sous le symbole bousier « LB.PR. J ».

Les actions privilégiées, série 15 ont été émises conformément à un supplément de prospectus daté du 10 mars 2016 se rapportant au prospectus simplifié préalable de base de la Banque Laurentienne daté du 10 novembre 2014.

Le produit net tiré du présent placement sera ajouté aux fonds généraux de la Banque et servira aux besoins généraux de la Banque.

Les titres offerts n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis (la « *U.S. Securities Act »*), en sa version modifiée, et ils ne peuvent être offerts, vendus ou remis, directement ou indirectement, aux États-Unis, dans leurs territoires, leurs possessions ou les autres régions soumises à leur compétence, ni à une personne des États-Unis ou pour le compte ou au profit d'une personne des États-Unis (au sens attribué au terme « *U.S. person* » dans la *U.S. Securities Act*) en l'absence d'une telle inscription ou d'une dispense applicable des exigences d'inscription. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat et aucune vente des titres n'interviendra dans un État ou un territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

Ne pas diffuser sur les fils de presse américains ni distribuer aux États-Unis.

## À propos de la Banque Laurentienne

La Banque Laurentienne du Canada est une institution bancaire dont les activités s'étendent à la grandeur du Canada. La Banque sert un million et demi de clients partout au pays. Elle emploie plus de 3 700 personnes dont le talent et le dévouement font d'elle un joueur solide dans plusieurs segments de marché. La Banque gère un actif au bilan de plus de 40 milliards \$, de même que des actifs administrés de 42 milliards \$.



La Banque Laurentienne se démarque par l'excellence et la simplicité de ses services. La Banque répond aux besoins des particuliers par l'intermédiaire de son réseau de succursales. Elle jouit également d'une solide réputation auprès des petites et moyennes entreprises et des promoteurs immobiliers, grâce à ses équipes spécialisées situées partout au Canada, notamment en Ontario, au Québec, en Alberta, en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse. Sa filiale B2B Banque est quant à elle un leader canadien dans la fourniture de produits et services bancaires et d'investissements aux conseillers financiers et aux courtiers, tandis que l'expertise et l'efficacité des services de courtage de plein exercice de Valeurs mobilières Banque Laurentienne sont largement reconnues à la grandeur du pays.

## Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Dans ce document et dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications, la Banque Laurentienne du Canada peut, à l'occasion, formuler des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter, des énoncés relatifs au plan d'affaires et aux objectifs financiers de la Banque. Les énoncés prospectifs formulés dans ce document sont destinés à aider les porteurs de titres de la Banque et les analystes financiers à mieux comprendre la situation financière de la Banque et ses résultats d'exploitation aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Les énoncés prospectifs sont habituellement marqués par l'emploi du conditionnel et l'usage de mots tels que « perspectives », « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « escompter », « anticiper », « planifier », « pourrait », « devrait », « ferait », ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou une terminologie similaire.

Par leur nature, ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou s'avèrent inexacts. Quoique la Banque soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut assurer que ces attentes s'avéreront exactes.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné qu'en raison de divers facteurs significatifs, les résultats réels pourraient différer sensiblement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, les changements des conditions des marchés des capitaux, les changements des politiques monétaire, fiscale et économique des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et la conjoncture économique en général, l'évolution des lois et de la réglementation, les changements à l'égard de la concurrence, les modifications apportées aux notes de crédit, la rareté des ressources humaines, l'évolution de l'environnement technologique, la capacité de réaliser les avantages anticipés de l'acquisition d'un portefeuille de prêts à l'investissement et la réaction des clients du vendeur à la transaction, de même que la capacité à exécuter le plan de transformation de la Banque. Enfin, la Banque prévient que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent des attentes exprimées, les personnes intéressées sont priées de consulter la rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques » du rapport de gestion inclus dans le rapport annuel de la Banque et les autres documents publics déposés par la Banque et disponibles sur le site www.sedar.com.

La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, écrits ou oraux, formulés par elle ou en son nom, sauf dans la mesure où la réglementation des valeurs mobilières l'exige.

Pour plus de renseignements: François Laurin, Vice-président exécutif et chef de la direction financière, chef des relations avec les investisseurs, 514 284-4500, poste 7997, Francois.Laurin2@banquelaurentienne.ca